

2 - Modulation des indemnités en fonction de la présence des élus

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à la fixation du montant des indemnités des élus pour l'exercice de leurs diverses fonctions.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, adopté par délibération du 10 juillet 2014, prévoit, quant à lui, en son article 28, le principe d'une modulation des indemnités allouées aux élus en fonction de leur participation aux séances du Conseil Municipal, aux commissions municipales ou autres. Il renvoie à une délibération du Conseil Municipal pour définir, le cas échéant, les modalités et conditions d'application d'un tel principe.

Aussi, à la demande de l'ensemble des groupes politiques de l'assemblée, il est donc proposé la mise en place d'un dispositif de modulation des indemnités de fonction des Conseillers Municipaux en fonction de leur présence.

En effet, le bon exercice de la démocratie exige présence et investissement des élus et exercice effectif de leur mandat, et donc participation aux instances municipales.

Il est donc important, dans ce cadre, que le montant de leurs indemnités tienne compte de leur présence et que toute transparence soit de mise.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place le dispositif suivant à compter du 1^{er} janvier 2015, dispositif qui ne s'applique pas à M. le Maire, président de droit des diverses commissions municipales visées :

1) - Seule la présence aux réunions du Conseil Municipal et des commissions municipales thématiques préparatoires aux séances, est comptabilisée. La présence doit être effective.

2) - Ne sont pas comptabilisées les absences justifiées par les motifs suivants :

- représentation du Maire à une manifestation
- présence à une réunion ou dans un organisme extérieur dans lequel l'écu représente la Ville
- maladie, nécessité impérieuse liée à un événement personnel ou d'ordre professionnel
- changement de date d'une réunion préalablement fixée, intervenant moins d'un mois avant cette date.

Les absences ne sauraient être liées à l'exercice d'un autre mandat électif et celles-ci ne sont pas prises en compte dans les justifications.

3) - La réduction de l'indemnité est fixée comme suit :

- de 30 % à 50 % d'absences non justifiées constatées sur le semestre donnent lieu à un abattement de 30 % de l'indemnité mensuelle servie,
- au-delà de 50 % d'absences non justifiées constatées durant le semestre, le montant de l'indemnité mensuelle servie subit un abattement de 50 %.

Les absences non justifiées sont calculées à semestre échu et constatées sur un état signé du Maire après avoir recueilli au préalable l'avis des présidents de groupes politiques. Les abattements sur indemnités mensuelles fondés sur les absences sont appliqués a posteriori et reportés sur les indemnités versées au cours du semestre suivant.

En cas de démission, le calcul sera effectué sur la base du prorata temporis.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ce dispositif de modulation des indemnités en fonction de la présence des élus dans les conditions susvisées.

«M. LE MAIRE : La modulation des indemnités en fonction de la présence des élus est un thème que nous avons abordé et quand on dit des choses, il faut effectivement les mettre en application. Vous avez là une proposition de modulation des indemnités en fonction de la présence des élus et nous adopterons d'ailleurs à l'Agglomération quelque chose qui sera du même type.

M. Jacques GROSPELLIN : Simplement plusieurs choses, la première vis-à-vis de vos propos liminaires, je m'en réjouis parce que c'est vrai que c'est la dernière séance de l'année et je crois qu'il est important que les uns et les autres apprennent à s'écouter et ne soient pas interrompus, à un moment donné, parfois par des invectives ou des mots malheureux qui, je suis persuadé, dépassent leur entendement ou leur envie.

Vis-à-vis de cette modulation, j'en parle d'autant plus facilement que je suis dans une situation où je ne pouvais assister qu'à quelques commissions, notamment la 1ère Commission qui a lieu le mercredi. Vous êtes bien placé pour le savoir, vous avez été parlementaire. Il est vrai que ça a été une période difficile car j'étais rapporteur de la loi sur l'enseignement supérieur et avec beaucoup d'audition d'ailleurs, il suffira de regarder sur le site du Sénat et vous verrez que chaque fois que je ne suis pas là j'y travaille et je crois que c'est important. On pourra revenir sur la notion et sur la discussion sur le cumul des mandats mais je crois que c'est quelque chose, à mon avis, qui est fondamental. J'ai essayé un refus de déplacer ou de placer à un autre moment cette commission des finances, alors que vous nous dites très régulièrement que vous souhaitez qu'on intervienne dans le cadre des commissions et qu'ici ce n'est pas simplement le lieu où l'on fait état de certaines remarques. Je le dis d'autant plus facilement que je n'ai touché aucune indemnité à ce jour. Peut-être que ça a été fait, parce que je n'en voulais pas, je ne voulais pas d'indemnités en tant que Conseiller Municipal, j'estimais que le fait d'être Sénateur était amplement suffisant et après je me suis ravisé parce que ça peut à un moment donné faire croire à nos concitoyens qu'on peut faire des choses gratuitement, c'est là aussi peut-être parfois le début du populisme et je crois que l'indemnité des uns et des autres, des Adjoints, des Conseillers Municipaux Délégués et des Conseillers Municipaux de base c'est quelque chose qu'ils méritent s'ils travaillent et je sais qu'ici certains, beaucoup travaillent.

Mais je voudrais quand même faire quelques remarques. Ce n'est pas simplement le taux de présence qu'il faudra compter mais également le taux de capacité de réponse aux questions dont mes colistiers, en tout cas mes amis de cette opposition me font part souvent, à savoir le fait et on peut le comprendre, que quelques Adjoints ont parfois des difficultés à répondre parce qu'ils arrivent, il faut leur laisser un peu de temps mais ils ont parfois beaucoup de difficultés à répondre ou alors ils découvrent certaines fois les dossiers en même temps que nous. Donc je crois qu'à un moment donné il faut aussi avoir de la rigueur par rapport à ça et cette rigueur sera fondamentale. Je ne sais comment l'évaluer mais je vous incite, vous êtes le Maire d'une grande ville, vous êtes le chef de l'exécutif municipal et je crois que c'est votre devoir d'être vigilant par rapport à la présence des uns et des autres parce qu'il y a beaucoup de Conseillers Municipaux Délégués qui sont absents également. Je crois en tout cas que l'opposition montre qu'elle est présente, qu'elle fait son travail, même si les indemnités, on le sait -je crois que pour nous dans l'opposition c'est de l'ordre de 250 ou 255 €. Je sais que dans la majorité municipale c'est 500 - 600 - 700 €, je ne sais pas, et Adjoint ça doit être 1 600 €. Je crois que le fait d'avoir ces indemnités-là impose aux uns et autres un devoir et ce devoir j'espère que vous le ferez respecter.

M. LE MAIRE : C'est vrai que les indemnités imposent d'être là, aux Conseillers Municipaux comme aux Sénateurs d'ailleurs. Par contre on pourrait reparler du cumul des mandats mais ce n'est pas le sujet ici. Je ne m'oppose pas à déplacer des réunions de commission, vous voyez ça entre vous. Je n'y participe pas mais enfin vous n'êtes pas seul dans la commission, je crois qu'il y a beaucoup de personnes, essayez de prendre intérêt, prenez le plus grand dénominateur commun, je propose cela, je ne contrôle pas les dates des commissions, donc je ne sais pas... Après, que les gens soient présents quand ils touchent une indemnité, c'est normal, vous savez, l'indemnité on en parle beaucoup mais c'est aussi un gage de démocratie, ça permet à celles et ceux qui ont un emploi de s'absenter de leur travail

pour pouvoir remplir leurs fonctions et de faire en sorte qu'ils puissent continuer à vivre faute de quoi on ne réserverait l'accès aux responsabilités qu'à quelques rentiers ou quelques personnes qui garantiraient la bonne représentativité de la population. Moi-même j'ai été élu pendant très longtemps, j'avais une activité professionnelle, je travaillais dans une grande société américaine. Quand je siégeais je n'étais pas payé -ce qui était normal d'ailleurs- et c'est vrai que les indemnités permettent à tout un chacun de pouvoir être là et de faire son travail.

M. Michel LOYAT : Concernant les dates de la Commission n° 1 nous les avons fixées en début d'année pour l'année entière. Cela dit j'ai reçu effectivement une demande pour la précédente commission, c'était 4 jours avant, là c'était trop tard bien entendu pour modifier, d'autant qu'une autre personne était concernée, pour voir s'il n'était pas possible qu'il y ait des réunions un autre jour que le mercredi. Donc j'ai demandé en commission que ce soit examiné, ce n'est pas simple du tout. De mémoire il y aura au moins une réunion, peut-être pas la prochaine mais une qui aura lieu un mardi il me semble, après effectivement c'est difficile. En tout cas votre demande, comme la demande d'une collègue, a été examinée et nous verrons dans l'année encore s'il est possible de fixer un autre jour que le mercredi mais c'est quand même difficile. Je rappelle également qu'il y avait eu une Commission Finances à la Communauté d'Agglomération et Commission Finances le même jour à la Ville. A la demande d'élus de l'opposition nous avons déplacé la commission à la Ville pour permettre aux élus d'opposition d'être à la Commission Finances de l'Agglo et d'être également, un autre jour, présents à la Commission Finances Ville. Nous sommes soucieux, je suis soucieux que chacun puisse participer à la commission, je dis bien chacun, donc il y a un ensemble d'élus et tous ont un droit égal.

M. LE MAIRE : Quant aux dossiers, il faut qu'on les reçoive à temps et qu'on soit vigilant là-dessus, mais je pense qu'on l'est, il y a peut-être encore quelques petits ajustements à faire mais pourquoi pas.

M. Philippe MOUGIN : Je voulais faire une remarque, vous l'avez souvent souligné, le Conseil Municipal n'est pas une tribune politique. Or dans vos propos liminaires il m'a semblé bien entendre une tribune politique. Bref.

M. LE MAIRE : Ah non !

M. Philippe MOUGIN : Je vais revenir sur le rapport n° 2 de l'ordre du jour. Si nous sommes en accord sur le fond de cette proposition, nous n'en approuvons pas la forme. La première remarque concerne le nombre très variable de participation des élus aux commissions. Certains en ont une, d'autres quatre. Deuxième remarque, comme je l'ai évoqué en commission, cette modulation nous paraît molle voire faible et ressemble plus à une mesurette qu'à une mesure proprement dite. Les élus doivent rendre compte. A ce titre ils doivent être exemplaires dans l'exercice de leur mandat et honorer la confiance de leur électeur. Un employeur du privé ne rémunère pas son employé absent, même si ce dernier a des raisons valables. C'est pourquoi nous sommes partisans que les indemnités des élus soient amputées dès la première absence réellement non justifiée. Cela pourrait se concrétiser par une soustraction, par pourcentage, en corrélation avec le nombre d'absences par rapport au nombre de présences théoriques. Exemple : 2 absences non justifiées sur 10, 20 % de baisse de l'indemnité. La mesure proposée aujourd'hui semblant trop indulgente, nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Je suis un peu surpris d'ailleurs parce que je pense que ça va dans le bon sens, c'est une mesure qui n'existait pas. Mais tout le monde n'est pas retraité, c'est vrai que lorsque l'on est retraité on a moins d'excuses de ne pas participer à des réunions et je crois qu'il y a effectivement ici beaucoup de personnes qui ont une activité et il se peut qu'en raison de son activité quelquefois on ne puisse pas être là. Ce qu'il faut c'est surtout qu'il y ait une constance dans la présence, un suivi du travail dans les commissions et c'est à cela que nous voulons arriver.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Le MODEM a dès le début de cette mandature demandé la modulation des indemnités en fonction de la présence des élus, au nom de l'exemplarité que nous, élus, devons avoir vis-à-vis des Bisontines et des Bisontins. Je remercie d'avance les personnes des services qui auront la charge de faire fonctionner le dispositif proposé. Cette mesure ne résoudra pas tout parce que je constate le manque d'assiduité à différents comités ou autres CA pour lesquels il faut un quorum et où les services sont obligés de téléphoner et ont parfois du mal à avoir le nombre requis pour les quorums.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vous remercie. Je crois que c'est un pas dans le sens de l'exercice démocratique de nos responsabilités, je vous remercie. Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide de se prononcer favorablement sur le dispositif de modulation des indemnités en fonction de la présence des élus dans les conditions susvisées.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.